



Le système de sécurité incendie doit être maintenu en bon état de fonctionnement. Cet entretien doit être assuré :

- soit par un technicien compétent habilité par l'établissement
- soit par l'installateur de chaque équipement ou son représentant habilité.

La réglementation impose à tous les bâtiments, dont les ERP (Etablissement Recevant du Public), les IGH (Immeuble de Grande Hauteur) et les ICPE (Installation Classée Protection de l'Environnement) de disposer de divers moyens passifs et actifs pour protéger les utilisateurs en cas d'incendie.

Ainsi, les portes coupe-feu relèvent de la protection passive contre l'incendie en participant au compartimentage des locaux.

A titre d'exemple, les ERP de la 1ère à la 4e catégorie sont soumis à l'article MS 68 de la Réglementation incendie des ERP, mentionnant que l'entretien doit être réalisé par un installateur ou un technicien compétent,

Les contrôles sont à effectuer au minimum une fois par an, sauf si l'environnement nécessite une fréquence plus importante (atmosphère corrosive, poussière, etc...)

Les vérifications concernent le fonctionnement des dispositifs de commandes, les ouvrants, les transmissions, la fermeture des éléments mobiles de compartimentage, les mesures de pression, de débit et de vitesse.

# Notice d'entretien battante

## OPERATIONS A REALISER

---

### **BLOCS PORTES - BLOCS TRAPPES COUPE-FEU BATTANTES**

---

#### 1- VERIFICATION ET ESSAI DE FONCTIONNEMENT

- ◆ Vérification de l'absence d'obstacle à la fermeture
- ◆ Vantaux : état extérieure, sondage des isolants
- ◆ Battements : Contrôle des fixations et des isolants
- ◆ Dormants : Stabilité mécanique
- ◆ Scellements : Vérifier l'absence de fissure
- ◆ Joints d'étanchéité : Présence et absence d'humidité sur les joints intumescents
- ◆ Oculus : Vitrage, serrage des pare-closes, présence de joints
- ◆ Déclencheurs thermiques et électromagnétiques : Vérification des raccordements électriques

#### 2- REGLAGE

- ◆ Ferme-portes hydrauliques
- ◆ Sélecteur de fermeture
- ◆ Ventouses électromagnétiques
- ◆ Serrure - Verrous et dispositifs anti-paniques (gâches)
- ◆ Déclencheurs thermiques et électromagnétiques

#### 3- CONTROLE ET RESSERRAGE de la visserie

#### 4- GRAISSAGE/ LUBRIFICATION

- ◆ Accessoires de fermeture et de pivotement

# Notice d'entretien coulissante

## OPERATIONS A REALISER

### PORTES COUPE-FEU COULISSANTES

#### 1- VERIFICATION ET ESSAI DE FONCTIONNEMENT

- ◆ Vérification de l'absence d'obstacle à la fermeture.
- ◆ Panneaux coupe-feu : état extérieur, sondage des isolants,
- ◆ Profils de recouvrement : Contrôle des fixations et des isolants.
- ◆ Chicane arrière/chicane haute/profil de réception/butée : contrôle des fixations et l'état.
- ◆ Câbles et fusibles : tension, corrosion, présence de fusible,
- ◆ Contrepoids et carters : état des poulies, roulements, propreté logement contrepoids.
- ◆ Rail et fixations : Contrôle des fixations, rectitude et propreté.
- ◆ Etat des joints coupe-feu : Présence et absence d'humidité sur les joints intumescents. Les remplacer si nécessaire.
- ◆ Déclencheurs thermiques et électromagnétiques : Fixation sur rail, tension des ressorts.
- ◆ Bonne vitesse de fermeture des vantaux, absence de frottements.
- ◆ Synchronisation de fermeture.

#### 2- REGLAGE

- ◆ Chariots et guides.
- ◆ Tensions de câbles.
- ◆ Ventouse électromagnétique.
- ◆ Déclencheurs thermique et électromagnétique.
- ◆ Ralentisseur.
- ◆ Contrepoids.
- ◆ Contact début et fin de course.

#### 3- GRAISSAGE/ LUBRIFICATION

- ◆ Poulies.
- ◆ Câble.

#### 4- CONTROLE

- ◆ Alimentation électriques.

#### 5- NETTOYAGE

- ◆ Ventouse électromagnétique et détecteurs.

Pour garantir la protection maximale des revêtements, il faut nettoyer les surfaces peintes des ouvrants régulièrement.

Les portes doivent être soigneusement nettoyées des résidus sur les surfaces ainsi que les équipements.

Les liquides servant au nettoyage doivent être choisis de manière à ne pas détruire la surface des vantaux, dormants et modules. Ils ne peuvent pas contenir de substances abrasives, ne de substances dissolvant la peinture.

Après le nettoyage, les restes de liquides doivent être enlevés à l'aide d'eau claire, sans additif (pas de l'eau sous pression, pas à l'aide d'un tuyau ou nettoyeur type KARCHER) Il faut aussi faire attention à ne pas permettre à l'eau de couler à l'intérieure du vantail.

Il faut faire sécher les ouvrants, dormants et quincaillerie.

#### FINITION :

Les portes coupe-feu en tôle d'acier traité doivent recevoir sur site une peinture de protection et/ou de finition (hors fourniture) à appliquer dans les plus brefs délais.

Ces travaux doivent être effectués suivant le DTU 59.1 (Norme NFP 74.201-1 12 travaux de peinture du bâtiment).